

LEGENDE

----- Limite de commune

ZONES URBAINES

UA Zone de constructions en ordre continu
Habitat, Services, Activités

UE Zone d'habitat collectif

UF Zone d'équipements publics

UG Zone d'habitat individuel principalement

UI Zone d'activités

UM Zone d'activités mixtes

AU Zone à urbaniser

Emplacements réservés pour équipements publics

Secteur d'implantation

ZONES NATURELLES

A Zone agricole

N Zone naturelle et forestière

Corrèbres abandonnées

Zone de protection de captage

Secteur susceptible de receler des vestiges archéologiques

Axe de ruissellement temporaire lors d'orages

Espace boisé classé

Protactions au titre de l'article L. 123.1.5.7° du code de l'urbanisme :

Mur de clôture existant et façade remarquable à conserver ou à restaurer

Bâtiment remarquable à préserver

Petit patrimoine à préserver

Vergers , remises boisées et boisement protégés

Holcs brise-vent

Plantations d'alignement

Autres isolés remarquables

Protections au titre de l'article L. 123.1.6° du code de l'urbanisme :

Voies et cheminements à conserver

EMPLACEMENTS RESERVES POUR DES EQUIPEMENTS PUBLICS :

A - création d'un parc de stationnement public

B - équipement socioculturel

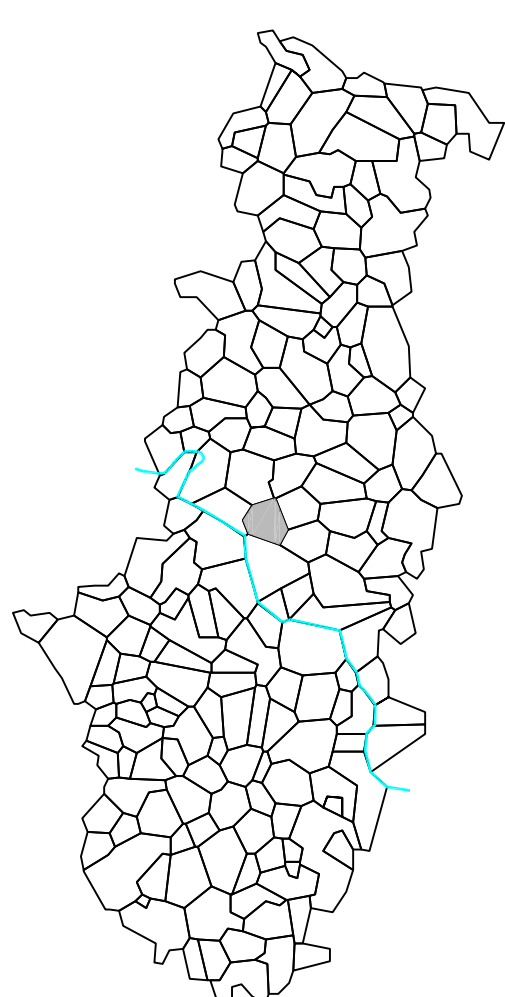
C - élargissement de la sente rurale n°30 dite " du Perreux "

D - création d'un parc de stationnement public

La totalité du territoire communal constitue une zone à risque d'exposition au plomb (arrêté préfectoral du 22.12.2000)

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE (95)

Commune d'ENNERY



PLAN LOCAL D'URBANISME

MODIFICATIF

PLAN DE ZONAGE

1

N° INSEE : 95.211

Echelle 1/3000

APPROUVE LE : 18 février 2005
REVISION SIMPLIFIEE APPROUVEE LE : 21 septembre 2007
PROJET MODIFICATION DU PLU

